

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 5 février 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean- Yves BRECIN, Héléne PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Christian VENGEONS a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260211-22 : FIN_BUDGET ANNEXE SPANC AVANCE DE TRESORERIE

Le budget annexe SPANC est doté d'une autonomie financière, ce qui a pour conséquence l'individualisation de sa trésorerie.

Afin de répondre à un besoin de trésorerie résultant d'un décalage parfois significatif entre l'émission des titres et leur recouvrement, il est nécessaire d'effectuer un virement sous forme d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget SPANC puisque l'excédent cumulé du budget SPANC ne permet désormais plus de couvrir ce délai de latence.

Il est donc proposé d'accorder une avance de trésorerie à hauteur de 40 000 €uros.

Cette avance infra-annuelle sera remboursable à tout moment sur production d'un certificat administratif signé du Président et au plus tard 12 mois après la réalisation de l'avance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** cette avance de trésorerie par le budget principal au budget annexe SPANC, pour un montant maximum de 40 000 €uros, afin d'abonder la trésorerie du budget annexe

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.